

Apremont, le 22 août 2024

Chers Parents,

Nous espérons que vous avez passé avec vos enfants de très bonnes vacances et un bel été.

La rentrée scolaire est fixée au **Lundi 2 septembre 2024**. Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux parents et aux enfants qui vont fréquenter pour la première fois l'Ecole d'Apremont.

En classe : les enfants seront accueillis à partir de 8 h 20, par :

- Claudine et Béatrice (Atsem) pour les maternelles,
- Amandine (le vendredi) et Anne les autres jours pour la classe CP-CE1-CE2,
- A ce jour nous ne connaissons pas encore le nom de la personne qui assurera le remplacement de Marine pour la classe CM1-CM2,

En Périscolaire : (garderie et restaurant scolaire) les enfants seront accueillis par Cécile, Céline, Graziella et Béatrice.

- Garderie du Matin de 7 h 30 à 8 h 20. **Les enfants accompagnés de leur parent** sont attendus par le personnel communal à la porte du restaurant scolaire,
- Garderie du Midi de 11 h 30 à 12 h 30. Celle-ci concerne les enfants qui ne mangent pas à la cantine et dont les parents ne peuvent pas être là à 11 h 30 pour les récupérer,
- Garderie du soir de 16 h 30 à 18 h 30. Les enfants sont pris en **charge** par le personnel communal à la sortie des classes. Quand vous venez chercher votre enfant, vous devez vous rendre soit à la porte du restaurant scolaire, soit dans la cour. **Aucun enfant n'est autorisé à partir seul.**

Pendant les temps périscolaires, votre enfant est sous l'autorité et la responsabilité de Monsieur le Maire.

#### **Inscriptions aux services périscolaires :**

Le système d'inscriptions s'effectue en ligne suivant le lien :

<http://inscription.cantine-de-france.fr>

Code Mairie : 30232

Nous convions toutes les familles à s'inscrire sur ce portail (même si vous n'avez pas besoin des services périscolaires) car la mairie utilise cet outil pour communiquer avec vous.

#### CANTINE :

Nous vous rappelons que vous avez jusqu'au Mercredi Minuit pour inscrire votre enfant à ce service pour la semaine suivante. Ainsi pour la semaine de la rentrée, lundi 2 au vendredi 6 septembre, **la date limite d'inscription est le Mercredi 28 Août 2024 à Minuit.**

#### RAPPEL :

Aucune inscription à la cantine ne peut s'effectuer après le mercredi minuit pour la semaine suivante.

**ANNULATION CANTINE** : il est impossible d'annuler l'inscription pour le jour même (par exemple lundi matin pour lundi midi). Par contre, pour les jours suivants, vous pouvez envoyer un message via Cantine de France ou envoyer un

mail à : [accueil@mairie-apremont.com](mailto:accueil@mairie-apremont.com), **avant 10 heures dernier délai** (exemples : enfant absent mardi, vous devez avertir avant lundi 10 heures ; enfant absent jeudi, vous devez avertir avant mercredi 10 heures...)

#### GARDERIE PERISCOLAIRE :

La date limite d'inscription est la même que pour la cantine, le Mercredi avant Minuit.

- **AJOUT GARDERIE ENFANT** : pour le Midi et Le Soir il est impératif d'envoyer un message sur le portail de Cantine de France ou sur l'adresse Mail de la mairie : [accueil@mairie-apremont.com](mailto:accueil@mairie-apremont.com), **avant 10 heures dernier délai** afin que le personnel communal ne laisse pas partir votre enfant seul alors que personne ne l'attend,
- L'annulation peut se faire également selon le même principe que pour la cantine.

#### ATTENTION

**Quand votre enfant participe pour la journée, avec sa classe à une sortie, pensez à désactiver le jour concerné sur le portail Cantine de France. Soyez rigoureux dans les inscriptions de votre enfant aux services périscolaires, afin d'éviter une facturation supplémentaire.**

	<u>Horaires</u>	<u>Tarifs</u>
- Garderie du Matin	7 h 30/8 h 20	1.00 €
- Garderie du Midi	11 h 3/12 h 30	1.00 €
- Garderie du Soir	16 h 30/18 h 30	2.00 €
- Cantine		6.50 €
- Tarif si retard à 18 h 30		10.00 €

**Toute réservation entraîne le règlement de celle-ci.**

La facturation se fait en fin de mois via la Plateforme, les différents modes de paiement sont indiqués sur la facture.

Comme vous avez dû le lire dans le compte-rendu du troisième conseil d'école, nous avons attiré votre attention sur le mauvais comportement de vos enfants durant les garderies et à la cantine. Un manque évident de politesse, de respect envers les adultes, des gestes et des paroles déplacés, des disputes et chamailleries incessantes, etc...

Nos employées communales ne ménagent pas leur peine pour s'occuper de vos enfants dans de bonnes conditions. Des aménagements dans l'organisation de ces périodes ont été effectués mais cela ne suffit pas.

Alors les élus et le personnel communal ont élaboré un nouveau règlement pour le service périscolaire qui vous sera transmis et qui entrera en application sitôt qu'il aura été validé par le conseil municipal et la préfecture.

Si nous voulons que ces périodes se déroulent plus sereinement, nous avons besoin de vous pour rappeler à vos enfants les règles de politesse, de bonne conduite envers eux-mêmes mais aussi vis-à-vis des autres.

#### **IMPORTANT NOUVELLES COORDONNEES TELEPHONIQUES A COMPTER DU 2 SEPTEMBRE 2024**

**Cantine Garderie : 07 48 92 43 86**

**Ecole Maternelle : 07 48 92 70 02**

**Ecole Primaire : 06 83 30 62 32**

Comptant sur votre compréhension et votre participation, nous vous remercions et vous prions d'agréer, nos respectueuses salutations.

Le Maire

Marc DUPRAZ



Le Maire Adjoint En charge des Affaires  
Scolaires  
Jacqueline CHARRIERE

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Jacqueline Charrière.